

RAPPORT ANNUEL DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2012

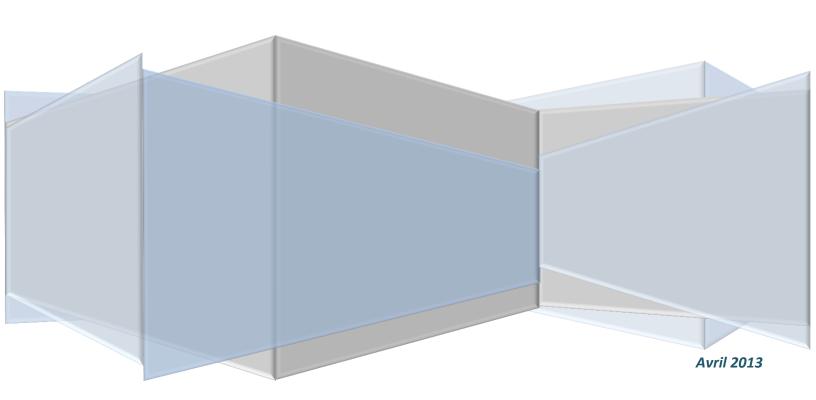


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
AUDIT INTERNE	2
AUDIT EXTERNE	
GESTION DES RISQUES	
OPINION GLOBALE SUR LE CONTROLE	INTERNE6
CONCLUSION	6

INTRODUCTION

- 1. Le Comité d'audit et des risques (CAR) du Conseil d'administration a été créé en vue d'assister ce dernier dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Selon sa charte, les obligations et responsabilités du CAR couvrent les activités d'audit externe et interne ainsi que les fonctions de gestion des risques de la Fondation.
- 2. Conformément à sa charte, le Comité est tenu de se réunir au moins trois fois par an à l'effet de s'acquitter de ses obligations. Ainsi, au cours de l'année 2012, le Comité a pu se réunir respectivement en avril, août et décembre. La réunion d'août 2012 s'est déroulée par téléconférence. Les trois réunions de l'année se sont déroulées avec la participation effective de tous les membres du Comité.
- 3. Le présent rapport résume les activités du Comité relatives à l'audit interne, l'audit externe, la gestion des risques ainsi que les principales missions accomplies et les recommandations faites. Il donne également l'opinion du Comité sur le système de contrôle interne de la Fondation pour l'exercice 2012.

AUDIT INTERNE

- 4. Conformément à la charte du CAR, le Comité a collaboré étroitement avec le Département de l'Audit (DAI) Interne afin de garantir son indépendance et son efficacité dans l'exercice de ses responsabilités. Au cours de l'année 2012, le CAR a évalué les travaux de l'Audit Interne et examiné divers documents et rapports parmi lesquels: (a) le plan annuel d'audit, (b) les rapports périodiques sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne, (c) les rapports périodiques d'activités du département Audit Interne et (d) les rapports de mission d'Audit Interne.
- 5. En novembre 2011, le CAR a approuvé le plan annuel d'audit de l'exercice 2012 comprenant 21 activités d'audit. En tenant compte des nouveaux enjeux et en procédant à la réévaluation des risques associés, ce plan a été ensuite révisé et approuvé par le Comité en août 2012. Le plan d'audit révisé comprend 22 activités.

Le Comité a suivi la mise en œuvre des activités planifiées à travers les rapports périodiques d'activités du département ainsi que les résumés de chaque mission d'audit. Au cours de l'année, le Département de l'audit interne (DAI) a mené toutes ses activités d'assurance (14 audits de projets et 8 audits au Secrétariat de la Fondation), soit 100 % des activités du plan révisé. En outre, le Comité a noté que le Département a également effectué quatre missions d'investigations, procédé à l'évaluation du "système de dénonciation" de l'ACBF et apporté un appui technique au management en matière de gestion des risques.

- 6. Le Comité a noté qu'à la suite des audits effectués au cours de l'exercice 2012, le DAI a formulé au total 147 recommandations (respectivement 96 relatives aux projets et 51 pour le Secrétariat de la Fondation) à l'attention du management. Sur l'ensemble des recommandations, 37 (25 %) ont été jugées « critiques », 106 (72 %) « importantes » et 4 (3 %) « mineures ».
- 7. Le DAI a soumis le rapport annuel d'Audit Interne pour l'exercice 2012 contenant, entre autres, les observations d'audit faites au cours de l'année. D'après l'analyse de ces observations d'audit, la mise en œuvre des activités et les problèmes de cofinancement constituent les principaux risques critiques pour les projets. Par ailleurs, les observations d'audit sur la gestion financière des projets, la gestion des immobilisations et la passation des marchés au niveau des projets sont des observations de natures récurrentes et devraient faire l'objet d'une approche systémique par la Direction de la Fondation. Concernant les accords de cofinancement, le CAR a noté la difficulté liée à la mobilisation des ressources financières et a décidé qu'une lettre de confirmation soit émise par les autres donateurs concernant leurs contributions avant la signature des conventions de Don avec les projets. Le Comité a également recommandé à la Direction de la Fondation d'envisager la restructuration des projets lors de la revue à mi-parcours si le cofinancement n'est pas mobilisé comme prévu.
- 8. Dans le même ordre d'idées, le Comité a noté que l'analyse des recommandations faites lors des audits au Secrétariat de la Fondation indique que les observations d'audit qui concernent les systèmes et processus ainsi que le respect des politiques/procédures de l'ACBF et autres instruments contractuels sont des domaines qui requièrent l'attention de la Direction de la Fondation. À cet égard, le Comité, reconnaissant les défis relatifs à la conformité avec le manuel des

- Operations, a demandé à la Direction d'envisager la révision de ce dernier en vue de le rendre plus approprié aux activités actuelles de l'ACBF.
- 9. Le Comité a suivi la mise en œuvre des recommandations d'audit à partir des rapports périodiques émis par le DAI et a donné les instructions nécessaires à la Direction sur les recommandations non- mises en œuvre. Au cours de l'exercice 2012, le CAR a reçu deux rapports sur l'état de mise en œuvre des recommandations au 30 juin et au 30 septembre 2012. À cet égard, les attestations de la Direction pour ces deux missions de suivi de recommandations (juin et septembre) indiquent qu'au total 131 recommandations d'audit interne ont été mises en œuvre. Au 30 septembre 2012, le Comité a noté que 74 recommandations étaient en cours ou sur le point d'être exécutées. Le DAI a indiqué que ces informations feront l'objet d'une mission de validation en 2013.
- 10. Concernant les ressources, le Comité a noté que le DAI a été doté d'un budget suffisant pour mener les activités prévues pendant l'exercice. Par ailleurs, le Comité a noté que le Département Audit Interne a perdu un auditeur interne suite à la restructuration du personnel intervenue à l'ACBF le 31 octobre 2012. Le Département compte aujourd'hui deux staffs professionnels et une assistante administrative.
- 11. Sur la base des activités menées, le CAR réaffirme que la Fondation est dotée d'une fonction d'Audit Interne efficace et se félicite de la qualité du travail effectué par le Département.

AUDIT EXTERNE

- 12. Lors de sa réunion d'avril 2012, le Conseil d'administration a approuvé la reconduction de Deloitte & Touche comme auditeur externe de l'ACBF pour l'exercice 2012. L'étendue de la vérification des comptes a été élargie afin d'intégrer la nécessité d'émettre une attestation complémentaire sur la gestion des fonds de la Banque mondiale.
- 13. En décembre 2012, l'auditeurs externe a soumis un rapport initial présentant le champ d'application de la mission, l'approche d'audit, les seuils d'importance significative, les principaux risques d'audit ainsi que le délai de finalisation de la mission. Par ailleurs, la Lettre de mission et les normes de qualité Deloitte ont été

- également présentées. Le Comité a examiné tous ces documents et a pris acte de leur contenu respectif.
- 14. Le CAR a noté que l'auditeur externe a conclu sa revue et publié un rapport d'opinion sans réserve sur les comptes de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le rapport confirme également que les états financiers sont préparés conformément aux normes internationales de reporting financier (IFRS).
- 15. Par ailleurs, dans le Rapport de contrôle interne au Conseil d'administration les auditeurs ont soulevé trois observations d'audit relatives au Secrétariat de la Fondation parmi lesquelles deux observations ont été jugées « risques importants » et l'autre considérée comme «risque mineur». Aucun risque jugé significatif/risque élevé n'a été soulevé par l'auditeur. Les deux observations qualifiées de risques importants sont : (a) une erreur de longue date constatée dans le compte bancaire principal de la Fondation à la Standard Chartered UK et (b) les recours contractuels stipulés dans l'accord de Don ne sont pas appliqués. Le rapport d'audit des comptes et le rapport de contrôle interne feront l'objet de discussions par le Comité lors de sa prochaine réunion.

GESTION DES RISQUES

- 16. Conformément à la charte du CAR, la surveillance de la gestion des risques de l'ACBF est de la responsabilité du Comité. Au cours de l'année sous revue, le Comité a reçu et examiné les rapports sur les principaux risques de l'ACBF ainsi que sur le suivi du seuil de tolérance aux risques. Le Comité a noté que les risques relatifs aux promesses de contributions au titre du troisième Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT III), les paiements relatifs à ces promesses de contributions ainsi que les obligations d'efficience ont conduit la Direction à prendre des mesures qui s'imposent dont la restructuration du personnel au sein de la Fondation. Sur la base de l'attestation émise par la Direction, le Comité a noté que tous les principaux risques ont été correctement gérés au cours de l'exercice.
- 17. Au cours de l'année, dans le souci de prendre en compte les risques émergents, le Comité a reçu et examiné la procédure de fixation du seuil de tolérance aux risques. Par ailleurs, il a également révisé les procédures de gestion des risques de l'ACBF et recommandé son approbation sous réserve que les départements de l'Audit Interne et des Finances apportent des détails complémentaires et une catégorisation

- commune des risques. Ces documents ont été par la suite approuvés par le Conseil d'Administration.
- 18. Par ailleurs, le Département de l'Audit Interne a soumis un rapport sur le système de gestion des risques de l'ACBF. Sur la base des travaux effectués, le DAI confirme que l'ACBF est dotée d'une structure appropriée de gestion et de gouvernance des risques, ce qui est fondamental pour la mise en œuvre efficace de la gestion des risques au sein de la Fondation. Le DAI a recommandé par ailleurs des mesures visant à améliorer la fonction gestion des risques et a fait des recommandations en vue de préparer la Fondation face à tout événement pouvant affecter la continuité d'exploitation. Le Comité a noté les recommandations formulées et demandé à la Direction l'application de ces mesures nécessaires.

OPINION GLOBALE SUR LE CONTROLE INTERNE

19. Pour l'exercice 2012, l'opinion du Comité d'audit et des risques est que le système de contrôle interne de l'ACBF est satisfaisant et donne l'assurance raisonnable que les ressources allouées ont été utilisées pour les objectifs assignés à la Fondation. La présente attestation se fonde sur notre jugement professionnel ainsi que sur l'information mise à notre disposition telle que le rapport annuel de l'Audit Interne, les rapports de l'auditeur externe et la lettre annuelle d'attestation du Secrétaire Exécutif sur le contrôle interne.

CONCLUSION

20. Au cours de l'exercice 2012, conformément à sa charte, le Comité d'audit et des risques s'est entièrement acquitté de ses devoirs et responsabilités de surveillance relatives : à la gestion des risques, au système de contrôle interne, aux procédures et méthodes comptables, aux fonctions d'audit interne et externe ainsi que l'information financière. À cet égard, l'appui et la coopération de la Direction de l'ACBF ainsi que celui du Département de l'audit interne ont été grandement appréciés.